

Chantier d'insertion par le vêtement

CHARTE DES BÉNÉVOLES

Tout bénévole accueilli dans l'association Inservet se voit remettre cette charte. Elle définit les relations et les règles de fonctionnement entre toutes et tous (membres du CA, direction, salarié-e-s, encadrant-e-s, salarié-e-s polyvalent-e-s, bénévoles).

MISSION DES BÉNÉVOLES

Les bénévoles s'engagent par une démarche participative, volontaire, autour de la récupération et la valorisation des vêtements et objets divers, à :

- travailler en équipe avec le personnel encadrant personnel d'insertion
- > accepter les tâches indiquées
- être polyvalent-e-s
- > favoriser le dialogue dans le respect de tous et dans l'esprit de solidarité
- > soutenir et développer l'activité dans l'intérêt commun
- > présenter et ses expériences professionnelles et personnelles au sein d'Inservet
- > assurer l'accueil et l'intégration de nouveaux bénévoles dans le respect mutuel.

RELATION DES BÉNÉVOLES ET ENCADRANTS

L'encadrant technique distribue et partage les tâches de façon équitable en fonction des besoins, des compétences de chacun-e ; ce que le-la bénévole accepte.

Un planning de participation est établi selon les objectifs visés. Dans un souci d'organisation, le-la bénévole s'engage à prévenir le-la responsable en cas d'absence.

LE - LA BÉNÉVOLE S'ENGAGE A:

- > adhérer à la finalité et à l'éthique de l'association Inservet
- > se conformer à ses objectifs
- respecter l'organisation et le fonctionnement de l'association Inservet
- exercer son activité de façon discrète dans le respect des convictions et opinions de chacun-e
- collaborer avec les autres acteurs de l'association : direction, salarié-e-s permanent-e-s, salarié-e-s polyvalent-e-s, bénévoles
- suivre les actions d'animation proposées

Les bénévoles peuvent interrompre à tout moment leur collaboration, mais se doivent de respecter un délai de prévenance raisonnable.

La direction avec un membre du Ca se réserve le droit d'interrompre la participation d'un-e bénévole, en cas de non-respect de cette charte.

Une copie des statuts et du projet associatif est remis à chaque signataire de la charte des bénévoles.

Le Mans, le

Signature du/ de la Président-e d'Inservet

Signature du/de la Bénévole